

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 40090

Numéro SIREN : 382 196 772

Nom ou dénomination : S.A.S. SALLIOT ERIC

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/007625

S.A.S SALLIOT ERIC

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 4, rue du Noyer – 28210 - FAVEROLLES

382 196 772 RCS CHARTRES

**BILAN
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

*Pour copie certifiée conforme
Le Président*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a long horizontal stroke.

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2022
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)



N°15949*04

Désignation de l'entreprise : <u>Sas SALLIOT ERIC</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise : <u>4 RUE DU NOYER 28210 FAVEROLLES</u>		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 38219677200018			Néant ☐ *	
		Exercice N clos le. 30/06/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACUTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	
ACUTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	
		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Sas SALLIOT ERIC		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	268 726	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	203 840	
	Subventions d'investissement			DJ	25 257	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	541 823	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	99 702	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	53	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	47 618	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	44 670	
	Dettes fiscales et sociales			DY	146 512	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	10 823	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	349 378		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	891 201		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	239 406
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise

Sas SALLIOT ERIC

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ	78 446	KK	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	
		Installations gales, agents*, aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	360 300	KT	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	16 248	KW	
		Matériel de transport *		KY	139 537	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	5 982	LC	
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		
	Avances et acomptes		LK		LL		
	TOTAL III		LN	600 512	LO		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
Autres participations		8U		8V			
Autres titres immobilisés		IP	15 912	IR			
Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU			
TOTAL IV		LQ	15 912	LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	616 424	OH		OJ	27 066

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		I.Z	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	82 645	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	378 135	ML	
		Inst. gales., agents, aménagements divers		IU		MM	18 448	MO	
		Matériel de transport		IV		MP	141 161	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	7 190	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NF	
	TOTAL III			IY		NG	627 578	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		OW
Autres participations			IO		OX		OZ		
Autres titres immobilisés			I1		2B	15 912	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2G		
TOTAL IV			I3		NJ	15 912	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	643 490	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas SALLIOT ERIC					Néant ☒ *	
Exercice N clos le <u>30/06/2022</u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>Sas SALLIOT ERIC</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM	13 083	PN	3 317	PO		PQ	16 401						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	221 925	QA	31 238	QB		QC	253 163					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	6 983	QE	1 704	QF		QG	8 687						
	Matériel de transport	QH	100 048	QI	9 839	QJ		QK	109 887						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 584	QM	1 433	QN		QO	6 017						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II			QU	346 623	QV	47 532	QW		QX	394 154					
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	346 623	ØP	47 532	ØQ		ØR	394 154					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Sas SALLIOT ERIC		Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- Titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	O6	O7	O8	O9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	3 773	6V	3 773	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	3 773	IZ	UA	3 773
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	3 773	UC	UD	3 773
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières exceptionnelles		UE	3 773	UF		
			UG		UH		
			UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE***

DGFIP N° 2057 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

8

Désignation de l' entreprise : Sas SALLIOT ERIC										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	4 230		4 230						
	Autres créances clients			UX	3 898		3 898						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			Z1									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	12 158		12 158						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	15 841		15 841						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	3 195		3 195						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	15 767		15 767						
Charges constatées d'avance			VS	4 188		4 188							
TOTAUX			VT	59 276	VU	59 276	VV						
RENVIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	99 702		37 348		62 353					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	44 670		44 670							
Personnel et comptes rattachés			8C	38 478		38 478							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	33 316		33 316							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	52 341		52 341							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 893		4 893							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	17 484		17 484							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	10 053		10 053							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	823		823							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	301 759	VZ	239 406		62 353					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	37 021	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD								

S.A.S SALLIOT ERIC

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 4, rue du Noyer - 28210 - FAVEROLLES

382 196 772 RCS CHARTRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 OCTOBRE 2022

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	203.840 €
- Auquel s'ajoute le report à nouveau	<u>268.726 €</u>
- Formant un bénéfice distribuable de	472.566 €
- A titre de dividendes aux actionnaires	100.000 €
soit 40 Euros pour chacune des 2.500 actions.	
- Le solde au Report à nouveau	<u><u>372.566 €</u></u>

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des dividendes distribués, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022, éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3 du CGI a été le suivant :

EXERCICE	DISTRIBUTION GLOBALE	DISTRIBUTION ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE L'ART. 158-3 DU CGI	DISTRIBUTION SANS ABATTEMENT
2021/2022	100.000 Euros	100.000 Euros	Néant

Le dividende sera mis en paiement à partir de ce jour et au plus tard le 31 décembre 2022, soit 40 €uros par action ouvrant droit à l'abattement prévu par l'article 158-3 du CGI, concernant les associés personnes physiques.

L'Assemblée reconnaît, en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION GLOBALE	DISTRIBUTION ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE L'ART. 15363 DU CGI	DISTRIBUTION SANS ABATTEMENT
2018/2019	150.000 €uros	150.000 €uros	Néant
2019/2020	150.000 €uros	150.000 €uros	Néant
2020/2021	50.000 €uros	50.000 €uros	Néant

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT

Eric SALLIOT

